



AUDIT
COMMISSARIAT
AUX COMPTES

ÉVALUER
RASSURER
RECOMMANDER
PÉRENNISER



ASSOCIATION DU CENTRE DE FORMATION
ET DE PROMOTION DES MAISONS
FAMILIALES RURALES
Association Loi 1901
« Meslay »
85600 – LA GUYONNIERE

**ASSOCIATION DU CENTRE DE FORMATION ET DE PROMOTION DES MAISONS
FAMILIALES RURALES
« Meslay » La Guyonnière
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2018

Mesdames et Messieurs les Membres de l'Association du Centre de Formation et de Promotion des Maisons Familiales Rurales de « Meslay »,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association « Centre De Formation Et De Promotion Des Maisons Familiales Rurales - MESLAY », relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous attirons votre attention sur les éléments suivants :

A la clôture de l'exercice, les créances « clients » représentaient 47 % de l'actif circulant, pour un montant net de 242 999 €.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons été conduits à :

- contrôler, par sondages, l'apurement de certaines créances clients sur la période subséquente,
- vérifier le niveau de provisions constituées sur les créances douteuses au 31 décembre 2018.

De plus, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes notamment pour ce qui concerne les différentes subventions octroyées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres de l'association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime

nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances

- ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

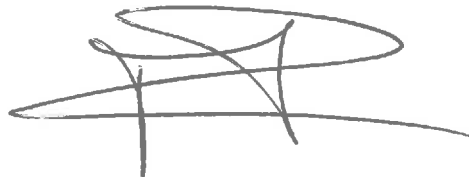
Angers, le 19 mars 2019

Le Commissaire aux comptes

ALTONEO AUDIT

Franck NOGUET

Associé Représentant Légal



Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2018	Net au 31/12/2017
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	52 857	494	52 363	39 643
Immobilisations corporelles	2 919 273	2 368 273	551 000	335 575
Immobilisations financières	934		934	922
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 973 064	2 368 767	604 297	376 139
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)	14 291		14 291	10 215
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	287 625	44 626	242 999	203 227
Autres	44 370		44 370	68 360
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités (autres que caisse)	213 268		213 268	72 872
Caisse	275		275	21
TOTAL ACTIF CIRCULANT	559 829	44 626	515 203	354 694
REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	18 692		18 692	18 342
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Autres comptes de régularisation				
TOTAL REGULARISATION	18 692		18 692	18 342
TOTAL GENERAL	3 551 585	2 413 392	1 138 192	749 176

Legs nets à réaliser :
 acceptés par les organes statutairements compétents
 autorisés par l'organisme de tutelle
 Dons en nature restant à vendre :

Bilan passif

	Net au 31/12/2018	Net au 31/12/2017
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	3 597	196 083
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Résultat de l'exercice	6 570	-176 550
Report à nouveau		
SOUS-TOTAL : SITUATION NETTE	10 167	19 533
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement	269 637	160 329
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	279 804	179 862
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	23 038	24 474
FONDS DEDIES		
DETTES		
Emprunts et dettes assimilées	571 651	234 935
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	117 738	154 290
Autres	126 283	140 825
TOTAL DETTES	815 673	530 050
Produits constatés d'avance	19 678	14 791
TOTAL GENERAL	1 138 192	749 176

(1) Dont à plus d'un an (a)	529 465
Dont à moins d'un an (a)	305 886
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	
(3) Dont emprunts participatifs	
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours	

Compte de résultat

	31/12/18	31/12/17	Abs.(M)	Abs.(%)
Ventes de marchandises				
Production vendue	1 298 016	1 393 148	-95 133	-6,83
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	171 663	136 479	35 184	25,78
Reprises et Transferts de charge	6 490	6 074	416	6,85
Cotisations				
Autres produits	13 663	28 712	-15 048	-52,41
Produits d'exploitation	1 489 832	1 564 413	-74 581	-4,77
Achats de marchandises				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières	46 083	60 027	-13 944	-23,23
Variation de stock de matières premières	-4 076	-302	-3 774	NS
Autres achats non stockés et charges externes	418 412	445 152	-26 740	-6,01
Impôts et taxes	24 979	23 447	1 532	6,53
Salaires et Traitements	653 698	831 568	-177 870	-21,39
Charges sociales	270 808	320 381	-49 573	-15,47
Amortissements et provisions	92 541	79 117	13 424	16,97
Autres charges	1 721	676	1 045	154,70
Charges d'exploitation	1 504 166	1 760 065	-255 900	-14,54
RESULTAT D'EXPLOITATION	-14 333	-195 652	181 319	-92,67
Opérations faites en commun				
Produits financiers	2 222	3 564	-1 342	-37,66
Charges financières	8 215	4 413	3 802	86,14
Résultat financier	-5 993	-849	-5 144	606,11
RESULTAT COURANT	-20 326	-196 501	176 175	-89,66
Produits exceptionnels	71 453	26 851	44 602	166,11
Charges exceptionnelles	44 557	6 900	37 656	545,73
Résultat exceptionnel	26 896	19 951	6 945	34,81
Impôts sur les bénéfices				
Report des ressources non utilisées				
Engagements à réaliser				
EXCEDENT OU DEFICIT	6 570	-176 550	183 120	-103,72

Annexe 

/// Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

L'association a comptabilisé dans les produits de l'exercice 2018, une subvention du Conseil Général de la Vendée pour 68 625 €.

Cette subvention a été allouée sur la base du budget prévisionnel de l'association adopté lors de l'assemblée générale du 15 juin 2017, alors que le rapport d'activité transmis portera sur l'année scolaire 2018/2019.

Il convient de préciser qu'en cas de cessation de l'activité de l'Association au cours de la présente convention, la quote-part au prorata temporis de la subvention allouée à l'association sera reversée de plein droit au département, selon l'article 7 de la convention signée avec le Conseil Général de la Vendée.

■ Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : INSTITUT MESLAY

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 1 138 192 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 6 570 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Constructions : 10 à 20 ans
- * Agencements des constructions : 5 à 20 ans
- * Matériel de transport : 5 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 à 5 ans
- * Mobilier : 5 à 10 ans

■ Règles et méthodes comptables

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Engagements retraite

Les engagements de l'entreprise en matière d'indemnités de départ à la retraite sont calculés suivant la méthode rétrospective en tenant compte des dispositions de la Convention Collective, des probabilités de vie et de présence dans l'entreprise, et d'une actualisation financières.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés en fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1.57 %
- Taux de croissance : 0.5 %
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Table de taux de mortalité : table INSEE 2014-2016

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	39 927	12 930		52 857
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	39 927	12 930		52 857
- Terrains	44 098			44 098
- Constructions sur sol propre	1 270 996	369 474		1 640 470
- Constructions sur sol d'autrui				
- Instal.générales, agencements et aménagements constr	738 585			738 585
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels				
- Instal.générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	45 020		15 615	29 405
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	445 476	36 893	15 655	466 714
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	98 611		98 611	
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	2 642 786	406 368	129 881	2 919 273
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	922	12		934
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	922	12		934
ACTIF IMMOBILISE	2 683 635	419 310	129 881	2 973 064

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement	284	210		494
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	284	210		494
- Terrains	34 179	2 008		36 187
- Constructions sur sol propre	1 098 543	54 824		1 153 367
- Constructions sur sol d'autrui				
- Instal.générales, agencements, aménagements construc.	684 090	15 716		699 806
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels				
- Instal.générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	43 640	1 380	15 615	29 405
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	446 760	18 403	15 655	449 508
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	2 307 212	92 331	31 270	2 368 273
ACTIF IMMOBILISE	2 307 496	92 541	31 270	2 368 767

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 350 687 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	287 625	287 625	
Autres	44 370	44 370	
Charges constatées d'avance	18 692	18 692	
Total	350 687	350 687	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
IJSS A RECEVOIR	455
PRODUITS A RECEVOIR DIVERS	27 314
PRODUITS A RECEVOIR REGION	15 694
Total	43 463

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds associatifs

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Patrimoine intégré	196 083		192 486	3 597
Fonds statutaires				
Apports sans droit de reprise				
Legs et donations				
Subventions affectées				
Autres fonds				
Total fonds sans droit reprise	196 083		192 486	3 597
Apports avec droit de reprise				
Legs et donations assortis d'une condition				
Subventions affectées				
Total fonds avec droit reprise				
Ecarts de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à Nouveau				
Résultat de l'exercice	-176 550	183 120		6 570
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Subventions d'investissement	160 329	138 446	29 138	269 637
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Autres fonds associatifs				
Total fonds associatifs	179 862	321 566	221 625	279 804

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	12 900			12 900	
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités	7 084			7 084	
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	4 490	18 548			
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					23 038
Total	24 474	18 548		19 984	23 038
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles		2 612		19 984	

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 835 351 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	571 451	41 986	196 427	333 038
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	200	200		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	117 738	117 738		
Dettes fiscales et sociales	113 320	113 320		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	12 963	12 963		
Produits constatés d'avance	19 678	19 678		
Total	835 351	305 886	196 427	333 038
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	496 743			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	34 498			
(**) Dont envers les associés				

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Dettes garanties	Montant des sûretés	Valeurs des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	290 345	290 345	
Emprunts et dettes divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total	290 345	290 345	

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
FOURNIS. FACTURES NON PARVENUE	42 824
INTERETS COURUS	200
PROVISION POUR CONGES A PAYER	2 866
PROV CHARGES CONGES PAYES	1 211
AUTRES CHARGES A PAYER	11 400
Total	58 501

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	18 692		
Total	18 692		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS LUCRAT CONST AVANCE	19 678		
Total	19 678		

Autres informations

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux dirigeants

Conformément à la loi du 23 mai 2006, le montant des salaires versés aux trois plus hauts cadres dirigeants, bénévoles et salariés au titre de l'exercice 2018 s'élève à : 166 233.28 €.

Autres informations

Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions	
<i>Solde subvention Région Pays de Loire en vue de financer la réhabilitation des locaux d'hébergement</i>	48 000
Autres engagements reçus	48 000
Legs nets à réaliser	
Total	48 000

Engagements en matière de retraite

Les montants des droits acquis au 31 décembre 2018 s'élève à 23 038 euros, charges sociales estimées à 40 % incluses.

Cet engagement fait l'objet d'une comptabilisation en provision pour son montant global à compter de cet exercice. Conformément aux dispositions de première application, l'association a imputé le complément de provision s'élevant à 15 936 € sur les capitaux propres.